



## Divorce demandé par madame

Par **Igreoire**, le **25/03/2009** à **17:15**

Monsieur est convoqué à la conciliation :  
est il obligé d'y aller dans la mesure où il veut efuser le divorce  
dans ce cas, peut il directement écrire au jaf qu'il ne se rendra pas à cette convocation  
dans la négative, est il obligé de prendre un avocat dès maintenant  
de plus, peut il demandé qu'un médiateur soit nommé pour discuter avec madame afin  
d'essayer de mesurer les conséquences d'un tel acte après "à années de mariage  
merci